

Arrêté 2026-PG-84
Examen professionnel d'avancement au grade
d'animateur principal de 1^{ère} classe - session 2026
Liste des admis à concourir

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-562 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n°2001-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté 2026-PG-013 en date du 12 février 2026, portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe, session 2026

Vu la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les centres de gestion des régions Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des admis à concourir à la session 2026 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Chaque candidat recevra une convocation individuelle.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 3 septembre 2026



Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : **- 4 SEP. 2026**
et de la publication le : **- 7 SEP. 2026**
Par délégation,
La directrice générale des services,

Gabrielle BARRETT-JACQUET

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Examen professionnel d'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE par avancement de grade

Session 2026

N° DOSSIER	NOM	Prénom	Obs.
26263	BOURBON	Benoît	
26237	CHAUVEAU	Sébastien	
26229	DUBOIS	Julien	
26245	GAUCHER	Valérie	
26251	LAHOUD	Claire	
26264	LEMAITRE	Caroline	
26243	NAELS	Muriel	
26248	VAUZELLE	Séverine	

(*) sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve

Nombre de candidats admis à concourir : 8

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le



ID : 028-282800374-20260903-2026_PG_084-AR